

## Annexe sur les marchandises - Enquête annuelle de 2012 sur le commerce de détail hors magasin

### Directives générales

Veillez déclarer toutes les ventes de marchandises (biens et services) provenant du Canada ou de l'étranger qu'a effectuées cette unité commerciale au cours de la période de déclaration.

**Ventes de biens et services** : le total des ventes de biens neufs et d'occasion achetés pour la revente, les revenus de commissions et les recettes provenant des services fournis **moins** les rendus, les ajustements, les rabais et les escomptes; **ne pas** déduire la valeur des reprises.

**Inclure** : – la valeur (au détail) des biens prélevés par le propriétaire pour son usage personnel  
 – les revenus de réparation et d'entretien et d'autres services  
 – la valeur des pièces qui sont à l'origine des revenus de réparation et d'entretien  
 – les revenus provenant de la location et du crédit-bail de biens et du matériel  
 – les revenus provenant de la vente de produits fabriqués pour son propre compte

**Exclure** : – les taxes de vente fédérale ou provinciales et territoriales (c.-à-d. les TPS/TVH, la TVP et la TVQ) perçues pour le versement à un organisme gouvernemental

**Nota** : Si vous êtes un agent de ventes, déclarez les revenus de commissions reçus de la vente de bien appartenant à autrui.

1. Veuillez déclarer tous les montants en **dollars canadiens (\$CAN)**.
2. Les montants en dollars devraient être arrondis en nombres entiers.
3. Veuillez écrire en caractères d'imprimerie, à l'encre.
4. **Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.**
5. Veuillez retourner l'Annexe sur les marchandises dûment remplie de même que le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe ou par télécopieur à Statistique Canada au **1-888-883-7999 dans les 30 jours** suivant la réception.

**Nota** : Pour le classement détaillé des marchandises, veuillez vous référer aux Index A et B du Commerce de détail hors magasin au [www.statcan.gc.ca/guides-f](http://www.statcan.gc.ca/guides-f)

Pour des renseignements concernant le but de l'enquête, la couverture, la confidentialité, les ententes de partage de données et la divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques, veuillez vous référer à la section Introduction de l'Enquête annuelle de 2012 sur le commerce de détail hors magasin et au guide de déclaration au [www.statcan.gc.ca/guides-f](http://www.statcan.gc.ca/guides-f).

**Si vous avez besoin d'aide ou de plus de renseignements, veuillez nous appeler au 1-800-858-7921.**

Nom de la **personne** qui a rempli cette annexe, s'il diffère du nom de la personne qui a rempli l'Enquête annuelle de 2012 sur le commerce de détail hors magasin :

8193	Nom de famille		Prénom	
0019	Titre	8194	Numéro de téléphone	

Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.	Code	\$CAN (omettre les cents)
<b>Aliments (exclure la nourriture pour animaux de compagnie, les repas et les repas légers)</b>		
Viande et volaille fraîches ( <b>inclure</b> les viandes cuites, salées et fumées)	A1010	111000
Poisson frais et autres fruits de mer	A1020	112000
Fruits et légumes frais	A1030	113000
Produits laitiers et oeufs ( <b>exclure</b> la crème glacée)	A1040	114000
Produits de boulangerie (maison et commerciaux)	A1050	115000
Bonbons, confiserie et aliments à grignoter	A1060	116000
Charcuterie ( <b>exclure</b> les fromages), comptoirs à salade et autres mets préparés pour emporter	A1070	117000
Aliments congelés ( <b>inclure</b> les jus concentrés congelés et la crème glacée)	A1080	118000
Tous les autres produits alimentaires ( <b>exclure</b> la nourriture pour animaux de compagnie, les repas et les repas légers)	A1090	119000
<b>Boissons non alcoolisées (prêtes-à-boire)</b>		
Boissons froides non alcoolisées	A2210	123000
Boissons chaudes non alcoolisées ( <b>exclure</b> les produits emballés)	A2220	124000
<b>Boissons alcoolisées</b>	A3000	130000
<b>Matériel de fabrication pour la bière et le vin</b>	X0100	740500
<b>Repas et repas légers</b>	S5000	741600
<b>Nourriture, fournitures et accessoires pour animaux de compagnie</b>	X0200	740300
<b>Produits du tabac et fournitures</b>	X0300	740400
<b>Articles et fournitures (non électriques) pour la maison (exclure les produits de soins personnels)</b>		
Articles de table ( <b>exclure</b> les linges de maison), articles de cuisine, batteries de cuisine et moules	G1010	711000
Produits d'entretien ménager, produits chimiques et produits de papier pour la maison ( <b>inclure</b> le papier d'aluminium et la pellicule de plastique)	G1020	712000
Autres fournitures <u>non électriques</u> pour la maison (p. ex. balais, vadrouilles, paniers à linge, planches à repasser, ampoules, lampes de poche, détecteurs de fumée)	G1030	713000
<b>Produits d'hygiène et de beauté/Soins de beauté et de santé (non électriques)</b>		
Cosmétiques et parfums	B1010	211100
Autres articles de toilette et de soins personnels ( <b>exclure</b> les appareils électriques et les produits optiques)	B1020	211200
<b>Produits optiques sur ordonnance</b>	B2010	221000
<b>Produits optiques sans ordonnance</b>	B2020	222000
<b>Matériel et fournitures de soins à domicile</b> (p. ex. appareils auditifs, marchettes, béquilles, fauteuils roulants, prothèses; <b>exclure</b> l'équipement d'exercice)	B3000	212000
<b>Médicaments (sur et sans ordonnance), vitamines et autres suppléments de santé</b>		
Médicaments sur ordonnance	B4010	231000
Médicaments sans ordonnance, vitamines, plantes médicinales et autres suppléments de santé	B4020	232000

Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.	Code	\$CAN (omettre les cents)
<b>Meubles (exclure les meubles de patio et de jardin)</b>		
Matelas et sommiers ( <b>exclure</b> ceux pour enfants)	H1010	411100
Meubles et équipement de chambres d'enfants ( <b>inclure</b> les matelas, les landaus et les poussettes)	H1020	411200
Tous les autres meubles d'intérieur ( <b>inclure</b> les meubles de bureau à la maison)	H1030	411300
<b>Appareils ménagers</b>		
Gros appareils ménagers	H2010	412100
Petits appareils ménagers électriques ( <b>inclure</b> les appareils électriques de soins personnels)	H2020	412200
<b>Appareils électroniques, ordinateurs et appareils photo (inclure les téléphones)</b>		
Téléviseurs et équipement audio et vidéo ( <b>exclure</b> les appareils photo)	H3010	413100
Appareils photo, matériel et fournitures photographiques connexes	H3020	413200
Ordinateurs, matériel informatique et fournitures connexes	H3030	413310
Logiciels informatiques commerciaux et de divertissement ( <b>exclure</b> les jeux électroniques)	H3040	413320
Téléphones et appareils électroniques de bureau à la maison	H3050	413400
<b>Articles d'ameublement (exclure les meubles, les appareils ménagers et les appareils électroniques)</b>		
Revêtements de sol ( <b>inclure</b> les parquets) et carrelages (sol, mur et comptoir)	G2010	421000
Tentures et autres garnitures de fenêtre ( <b>inclure</b> les housses pour meuble)	G2020	422000
Literie, lingerie et articles de salle de bain ( <b>inclure</b> les couvertures électriques)	G2030	423000
Oeuvres d'art et autres articles de décoration pour la maison (p. ex. peintures, reproductions, lampes, horloges, statuettes, accessoires de foyer, fleurs de soie, décorations de Noël)	G2040	424000
<b>Cadeaux, articles de fantaisie et souvenirs</b>	X0400	740600
<b>Bagages et maroquinerie (inclure les fourre-tout, les sacs à dos, les mallettes et les portefeuilles; exclure les sacs à main et les porte-monnaie)</b>	D1000	311000
<b>Bijoux et montres (exclure les horloges)</b>	D2000	312000
<b>Vêtements et accessoires pour femmes (exclure les ensembles de sport <u>spécialisés</u>)</b>		
Vêtements d'extérieur pour femmes ( <b>inclure</b> les vêtements de fourrure et de ski)	C1010	321100
Robes et tailleurs pour femmes	C1020	321200
Jupes, pantalons, blouses, chandails et autres vêtements tout-aller pour femmes	C1030	321300
Bas pour femmes	C1040	321400
Lingerie, vêtements de nuit et sous-vêtements pour femmes	C1050	321500
Autres vêtements pour femmes ( <b>inclure</b> les robes de mariée, les maillots de bain et les vêtements de travail et de danse aérobique)	C1060	321600
Accessoires vestimentaires pour femmes (p. ex. chapeaux, gants, foulards, bourses, porte-monnaie, ceintures, parapluies)	C1070	321700
<b>Vêtements et accessoires pour hommes (exclure les ensembles de sport <u>spécialisés</u>)</b>		
Vêtements d'extérieur pour hommes ( <b>inclure</b> les vêtements de fourrure et de ski)	C2010	322100

Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.	Code	\$CAN (omettre les cents)
Complets, blousons sport et vestons pour hommes	C2020	322200
Pantalons, chemises, chandails et autres vêtements de dessus pour hommes	C2030	322300
Sous-vêtements, vêtements de nuit et bas pour hommes	C2040	322400
Autres vêtements pour hommes ( <b>inclure</b> les maillots de bain et les vêtements de travail et de danse aérobique)	C2050	322500
Accessoires vestimentaires pour hommes (p. ex. chapeaux, gants, foulards, cravates, porte-monnaie, ceintures, parapluies)	C2060	322600
<b>Vêtements et accessoires pour filles</b>	C3000	323100
<b>Vêtements et accessoires pour garçons</b>	C4000	323200
<b>Vêtements et accessoires pour bébés et enfants</b>	C5000	323300
<b>Vêtements unisexes</b>	C6000	324000
<b>Chaussures</b>	D3000	330000
<b>Véhicules de loisir (neufs)</b>		
Roulottes motorisées, roulottes de voyage et autocaravanes séparables ( <b>inclure</b> les fourgonnettes transformées et les tentes-roulottes)	R1010	740210
Motocyclettes et scooters ( <b>inclure</b> les véhicules tout-terrain, les cyclomoteurs et les vélomoteurs)	R1020	740220
Bateaux et autres véhicules et accessoires de loisir (p. ex. bateaux et moteurs, avions, motoneiges, motodunes, voiturettes de golf, motomarines)	R1030	740230
<b>Articles de sport (inclure les ensembles de sport spécialisés, les bicyclettes et l'équipement d'exercice)</b>		
Bicyclettes, équipement et accessoires de cycliste ( <b>exclure</b> les tricycles pour enfants)	L1010	731100
Équipement et accessoires de chasse, de pêche et de camping (p. ex. armes à feu, munitions, tentes, sacs de couchage; <b>exclure</b> les tentes-roulottes)	L1020	731200
Équipement et accessoires de hockey, de baseball, de football, de soccer, de volley-ball et de basket-ball ( <b>inclure</b> les patins de hockey, les chaussures de sport connexes à <u>crampons</u> et les uniformes d'équipe)	L1030	731300
Équipement et accessoires de ski alpin et de fond ( <b>inclure</b> les planches à neige et les bottes de ski)	L1040	731400
Équipement et accessoires de golf ( <b>inclure</b> les chaussures de golf et les gants; <b>exclure</b> les vêtements)	L1050	731500
Équipement d'exercice et de conditionnement physique	L1060	731600
Tous les autres articles de sport (p. ex. patins de fantaisie, patins à roues alignées, planches à voile, équipement de tennis, article de sellerie, jumelles)	L1070	731700
<b>Jouets, jeux et articles de bricolage (inclure les tricycles pour enfants et les jeux électroniques)</b>	L2000	732000
<b>Tissus, fils et articles de couture et de mercerie (exclure les machines à coudre)</b>	L3000	733000
<b>Fournitures pour artistes et produits d'artisanat</b>	L4000	734000
<b>Instruments de musique, accessoires et fournitures de musique (inclure les partitions)</b>	L5000	740100
<b>Ventes de bandes vidéo et sonores et de disques (et disques en vinyle) préenregistrés (exclure la location)</b>	L6000	735000
<b>Livres, journaux et autres périodiques</b>		
Livres à couverture cartonnée et à couverture souple	L7010	736100

Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.	Code	\$CAN (omettre les cents)
Journaux, magazines et autres périodiques	L7020	736200
<b>Papeterie, fournitures de bureau, cartes, papier d'emballage et articles pour réception (exclure les fournitures pour artistes)</b>	X0500	740700
<b>Quincaillerie et matériel de rénovation</b>		
Matériel et fournitures de plomberie, de chauffage, de refroidissement et électriques	K1010	721100
Peinture, papier peint et fournitures connexes	K1020	721200
Outils à main et électriques ( <b>exclure</b> les outils de jardinage)	K1030	721300
Quincaillerie (p. ex. clous, attaches, poignées, charnières)	K1040	721400
Bois et autres matériaux de construction ( <b>exclure</b> le parquet et les carrelages)	K1050	721500
Autres articles de quincaillerie et de construction non classés ailleurs (p. ex. porte-drapeaux, boîtes aux lettres, ouvre-portes pour garage)	K1060	721600
<b>Meubles, équipement, fournitures et plantes pour pelouse et jardin</b>		
Meubles pour pelouse, jardin et patio	P1010	722110
Équipement motorisé d'extérieur (p. ex. tracteurs pour la pelouse, tondeuses, souffleuses)	P1020	722120
Produits et accessoires de pépinière (p. ex. plantes, graines, bulbes, gazon, terre, fertilisants)	P1031	722131
Autres matériel et fournitures connexes pour pelouse et jardin (p. ex. outils de jardinage, boyaux, brouettes; <b>inclure</b> également les piscines, l'équipement de terrain de jeux et les barbecues)	P1032	722132
<b>Fleurs coupées, plantes d'intérieur en pot et produits floraux connexes</b>	X0600	722200
<b>Véhicules automobiles neufs</b>		
Automobiles	V1010	511000
Camions légers, fourgonnettes, mini-fourgonnettes et véhicules utilitaires sport	V1020	512100
Camions de poids moyen ou lourd et autobus	V1030	512200
<b>Véhicules automobiles d'occasion</b>		
Automobiles	V2010	521000
Camions légers, fourgonnettes, mini-fourgonnettes et véhicules utilitaires sport	V2020	522000
Camions de poids moyen ou lourd et autobus	V2030	523000
<b>Pièces et accessoires pour véhicules automobiles (neufs, d'occasion et rechapés)</b>		
Pneus	V3010	531100
Autres pièces et accessoires pour véhicules automobiles	V3020	531200
<b>Carburant, huile et additifs pour véhicules automobiles</b>		
Carburant pour véhicules automobiles	U1010	610000
Huile et additifs pour véhicules automobiles ( <b>inclure</b> le liquide lave-glace et l'antigel)	U1020	620000
<b>Animaux de compagnie</b>	X0700	740800
<b>Articles de collectionneur</b> (p. ex. monnaie, timbres, cartes, autographes)	X0800	740900

Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.	Code	\$CAN (omettre les cents)	
<b>Maisons mobiles préfabriquées</b> (neuves et d'occasion)	X0900		741000
<b>Monuments et pierres tombales</b>	X1000		741100
<b>Équipement agricole</b> (neuf et d'occasion), <b>fournitures et produits agricoles connexes</b>	X1100		741200
<b>Instruments et matériel professionnels et scientifiques</b> (p. ex. microscopes, matériel d'arpentage, télescopes)	X1200		741300
<b>Marchandises d'occasion et de réemploi (non classées ailleurs) et antiquités</b>	X1300		741500
<b>Carburant domestique</b> (p.ex. mazout, gaz naturel et propane, bois pour poêles)	X1400		741400
<b>Recettes de la main-d'oeuvre provenant de la réparation, de l'entretien et des services de <u>véhicules automobiles</u></b>	V4000		532000
<b>Recettes provenant de la location de <u>véhicules automobiles</u></b>	V5000		533000
<b>Recettes/commissions provenant de la réparation, du service, de la location et du crédit-bail <u>autre que de véhicules automobiles</u></b>			
Recettes de la location de bandes et disques vidéo et sonores	S1000		741710
Autres recettes et commissions provenant de la location et de crédit-bail	S2000		741720
Recettes et commissions provenant de la réparation	S3000		741730
Recettes et commissions provenant de la prestation de services	S4000		741740
<b>Autre</b> (veuillez préciser) :	Y0000		741800
2084 _____			
2085 _____			
2086 _____			
2087 _____			
2088 _____			
2089 _____			
<b>Total des ventes de biens et services</b>	Z0000		2212
<b>Commentaires</b>			
		heure(s)	minutes
1. Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir cette annexe?	9911	<input type="text"/>	9901 <input type="text"/>
2. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ci-dessous. Statistique Canada passe en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête.			
9912 _____			
9922 _____			
9923 _____			
9924 _____			
Signature :	9925	aaaa <input type="text"/>	mm <input type="text"/>
J'atteste que les renseignements fournis ici sont, à ma connaissance, complets et exacts.			

## Renseignements généraux

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*.

Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

**Merci d'avoir rempli ce questionnaire.**  
**Veillez garder une copie pour vos dossiers.**  
**Consultez notre site Web à l'adresse suivante : [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)**